

Règlement du « Challenge Epargne Gagnante »

Article 1 : Objet :

La Banque Attijari de Tunisie « Attijari bank » société anonyme au capital de 168,750 Millions de dinars Tunisiens, immatriculée au registre de commerce auprès du tribunal de première instance de Tunis sous le numéro B140811997, dont le siège social est situé au 95 avenue de la Liberté -1002 Tunis, organise un jeu gratuit baptisé « challenge épargne gagnante » destiné à ses clients titulaires d'un livret d'épargne ou d'une carte iddikhar.

Article 2 : Durée :

Ce challenge couvre la période du 12 Juillet au 30 Septembre 2010.

Article 3 : Règlement :

Le règlement du jeu du challenge peut être consulté auprès de :

- L'ensemble des agences Attijari bank ;
- Site Web de la banque (www.Attijaribank.com.tn);
- L'huissier de justice.

Toute participation au jeu implique l'entière et pleine acceptation du présent règlement déposé chez Maître Hakim Mourad, Huissier de Justice domicilié au :

Rue 18 Janvier 1952 Résidence AMEN CENTER 2^{ème} étage, Ariana 2080 Tunis
Tel : 98 349 011

Article 4 : Participants :

Le challenge est ouvert à toute personne physique sans aucun autre engagement de sa part :

- Ancien client à Attijari Bank titulaire d'un livret d'épargne classique ou une carte Iddikhar,
- Tout nouveau client ayant ouvert un livret d'épargne classique ou souscrit une carte Iddikhar pendant la période du challenge ci-dessus indiquée, soit du 12 Juillet au 30 Septembre 2010.

Article 5 : Conditions de Participation :

Pour pouvoir participer à ce challenge « épargne gagnante », le client doit :

- Avoir un solde moyen hebdomadaire sur son compte épargne supérieur ou égale à (01) mille dinars durant toute la période du challenge. (Le solde moyen hebdomadaire est calculé sur la base de la moyenne des soldes de chaque fin de semaine durant la période du challenge)
- Avoir alimenté au moins une fois son livret d'épargne ou sa carte au cours de la période du challenge.
- Avoir un apport additionnel net minimum de (1000) DT pendant la période du challenge.

Article 6 : Règles du jeu :

« L'épargne gagnante » est un challenge ouvert à tous les clients de la banque titulaire d'un ou plusieurs comptes spéciaux d'épargne ou carte Iddikhar au sens de la circulaire de la BCT n°2003-10

du 15 septembre 2003 et aux nouveaux clients titulaires d'un ou plusieurs comptes spéciaux d'épargne ou carte Iddikhar ouverts à partir du 12 juillet jusqu'au 30 Septembre 2010, date fin de ce challenge.

Les gagnants à ce challenge seront les dix premiers épargnants tirés au sort parmi tous les participants au challenge, titulaires d'un ou de plusieurs comptes spéciaux d'épargne ou carte Iddikhar dont le solde moyen hebdomadaire à la date de la clôture de la période du challenge sera supérieur ou égale à mille dinars.

A cet effet, chaque participant se verra attribuer un nombre de points (chaque point donnera droit à une représentation du nom du participant dans le tirage) en fonction du solde moyen hebdomadaire enregistré à la fin de la période de challenge, le 30 Septembre 2010, à raison d'un point par milliers de dinars.

Pour la fraction de millier de dinars en plus, il sera attribué 0 point si elle est comprise entre 0 et 499,999 Dt et 1 point si elle est comprise entre 500,000 Dt et 999,999 Dt., avec un maximum de 50 points.

Le tirage au sort des dix premiers gagnants sera organisé courant Novembre 2010 en présence de l'huissier notaire dépositaire du règlement, chargé, en outre, de faire constater par Procès-verbal spécifique, le déroulement de l'opération de tirage au sort et les noms des dix gagnants qui auront droit aux cadeaux suivants :

- Le 1^{er} épargnant tiré au sort gagnera une voiture d'une valeur de 21 000 Dt.
- Le 2^{ème} épargnant tiré au sort gagnera un voyage d'une valeur de 2 000 Dt.
- Le 3^{ème} épargnant tiré au sort gagnera un écran PLASMA d'une valeur de 1200 Dt.
- Le 4^{ème} épargnant tiré au sort gagnera un billet d'avion d'une valeur de 1 000 Dt.
- Le 5^{ème} et 6^{ème} épargnant tirés au sort gagnera chacun un téléphone portable d'une valeur de 500 Dt
- Le 7^{ème}, 8^{ème}, 9^{ème} et 10^{ème} épargnant tirés au sort gagnera chacun une carte TAWA TAWA d'une valeur de 350 Dt.

La liste des gagnants sera publiée dans la presse.

Il est à noter que Attijari bank a proposé un voyage à destination de SEVILLE (ICHBILIA). Toutefois, le gagnant peut se réserver le droit de changer la destination du voyage dans la limite de la valeur de 2 000 Dt.

Article 7: Remise Des Cadeaux :

Les gagnants seront contactés par téléphone ainsi que par lettre recommandée avec accusé de réception à leurs derniers domiciles déclarés à Attijari Bank, les invitant à prendre l'attache de leurs agences respectives, dans un délai maximum de 30 jours ouvrables à compter de la date de l'accusé de réception (le cachet de la poste faisant foi), pour confirmation et signature de l'autorisation de publication conformément aux dispositions de l'article 8 ci-dessous.

Les cadeaux non réclamés dans le délai de 30 jours précités, seront annulés à l'égard des gagnants et attribués aux clients tirés au sort systématiquement après. A titre de précaution le tirage au sort désignera vingt (20) personnes : les dix (10) premiers gagnants et les dix (10) remplaçants.

Article 8 : Autorisation de Publication des Noms des Gagnants :

Chaque participant gagnant autorise Attijari Bank sans restriction ni réserve et sans préjudice aux dispositions réglementaires régissant la protection des données personnelles, de publier son identité à la presse, sans que cela lui confère une quelconque rémunération, ni droits ou avantages autres que l'attribution de son cadeau.

Article 9 : Réserves (cas de force majeure) :

La Banque Attijari de Tunisie se réserve le droit de suspendre, modifier, proroger ou annuler purement et simplement le challenge sans que sa responsabilité ne soit engagée et ce, sous réserve d'informer sa clientèle sur le même support publicitaire précité la presse.

La Banque Attijari de Tunisie ne peut être tenue pour responsable en cas :

- d'intervention malveillante,
- de dysfonctionnements de matériel et de logiciel,
- de force majeure ou de perturbations indépendantes de la volonté de la banque pouvant affecter le bon déroulement du challenge.

Tout participant qui aurait tenté de fausser le jeu, soit par intervention humaine ou par intervention d'un automate, serait immédiatement disqualifié et sa participation annulée.

Article 10 : Exclusion :

Sont exclus de ce jeu :

- Le personnel de la banque.
- Tout livret d'épargne ou carte Iddikhar présentant un solde inférieur à (01) mille dinars au 30 Septembre 2010.

Cachet Attijari bank



الأستاذ صلاح الحكيم
العدل المنفذ
الهاتف: 71 703 684

12 2010
07